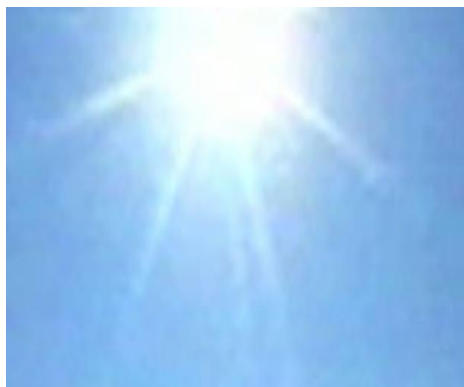




# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Toulon et la canicule



Dans un **contexte sanitaire** particulier s'ajoutant à **des températures moyennes supérieures à la normale attendues par Météo France cet été**, le Plan National canicule (PNC) débute le 1er juin avec son premier niveau de « *veille saisonnière* » et s'étendra jusqu'au 15 septembre 2021. **Les mesures du plan national canicule font l'objet d'adaptations pendant la crise sanitaire du Covid-19.**

Le Plan National Canicule (PNC) a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques. L'adéquation entre les niveaux de vigilance météorologique et les niveaux du plan est renforcée dans une logique opérationnelle.

Le plan prévoit la tenue d'un registre pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques climatiques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations...). Le Maire de Toulon a chargé le Centre Communal d'Action Sociale de constituer ce registre sur la commune de Toulon.

### Toulon en quelques chiffres

Selon les chiffres publiés par l'INSEE, Toulon comptait 178 065 habitants au 1er janvier 2021 parmi lesquels, 49 620 personnes sont âgées de plus de 60 ans dont 20 315 ont plus de 75 ans. Près de 10 % des retraités touchent le minimum vieillesse.

### Une page internet dédiée à la canicule sur Toulon

Les Toulonnais peuvent retrouver, tout au long de l'année, toutes les informations relatives au plan canicule sur la ville sur [www.toulon.fr/ccas/canicule](http://www.toulon.fr/ccas/canicule)

## Un registre nominatif à la disposition des Toulonnais

La crise sanitaire qui sévit dans le monde depuis plus d'un an et qui impacte tous les Français, touche plus particulièrement et douloureusement les personnes dites vulnérables de par leur âge, leur solitude, leurs pathologies... Elle a mis en évidence l'isolement de nos aînés et la nécessité de veiller sur les populations les plus fragiles.

L'inscription sur le registre nominatif est ainsi fortement conseillée.

**Conditions d'inscription** : Les personnes âgées de 65 ans et plus, de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail ou les personnes adultes handicapées, en invalidité peuvent s'inscrire sur le registre.

L'inscription peut également être sollicitée par le représentant légal ou par un tiers, qu'il soit ami, proche ou professionnel (médecin, service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, infirmier libéral...) avec l'accord de l'intéressé(e) :

- sur simple appel téléphonique au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du CCAS de Toulon au 04 94 24 65 25,
- ou à l'aide du formulaire de demande d'inscription au registre nominatif disponible en téléchargement sur :

<https://www.toulon.fr/demarches/demarche/plan-canicule>

<http://www.toulon.fr/toulon-pratique/article/service-d-action-gerontologique>

Ce formulaire est à retourner, dûment complété par courrier ou simple dépôt, au CLIC du CCAS, 100, rue des Remparts, 1er étage, aux horaires suivants : 8h30-12 h et 13h45-17h ou par mail :

[clic@ccas-toulon.fr](mailto:clic@ccas-toulon.fr)



## Comment Toulon se prépare à la canicule

Depuis 2016, le Préfet du Var a été contraint de déclencher chaque année, à l'exception de l'année dernière, l'alerte de niveau 3 du plan canicule. La ville de Toulon et le CCAS ont mis en œuvre le système d'alerte automatisé afin de s'assurer de la bonne santé des personnes inscrites sur le registre canicule.

Le vendredi 28 mai 2021, la Ville de Toulon et le CCAS mèneront une opération d'information envers les Toulonnais selon le même procédé. Pendant cette journée de lancement de la veille saisonnière, la Direction de la Sécurité Civile de la Mairie et le CLIC du CCAS contacteront dans un délai très court toutes les personnes inscrites sur le registre nominatif, et leurs aidants (familiaux, proches et/ou professionnels).

Dans l'après-midi, les personnes pour lesquelles aucun contact n'a pu être établi ni directement, ni par l'intermédiaire des aidants, seront appelées par les équipes.

Pour terminer, la Police Municipale se déplacera au domicile des personnes n'ayant pu être jointes malgré tous les appels.

Parallèlement, les partenaires (institutionnels, associatifs, commerces de proximité, etc.) pouvant servir de relais sont mobilisés par tous moyens afin de diffuser l'information aux plus vulnérables.

De plus, comme chaque année, les professionnels de santé de la commune (médecins généralistes, pharmaciens et infirmiers libéraux) sont destinataires d'un message téléphonique les invitant à orienter les personnes susceptibles d'avoir besoin des services sociaux et sanitaires vers le CLIC du CCAS de Toulon.

Enfin, comme le prévoit le Plan National Canicule (PNC), un plan bleu est mis en place dans chacun des quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées du CCAS. Ce dispositif fixe les modalités d'organisation générale pour répondre à une situation de crise (sanitaire ou météorologique). Face à l'épidémie de Covid-19, les mesures ont été adaptées conformément aux consignes gouvernementales.

## Contact presse

### **Martine SAMMITO**

Responsable du service Communication

CCAS de Toulon

04 94 24 65 43

[m.sammito@ccas-toulon.fr](mailto:m.sammito@ccas-toulon.fr)